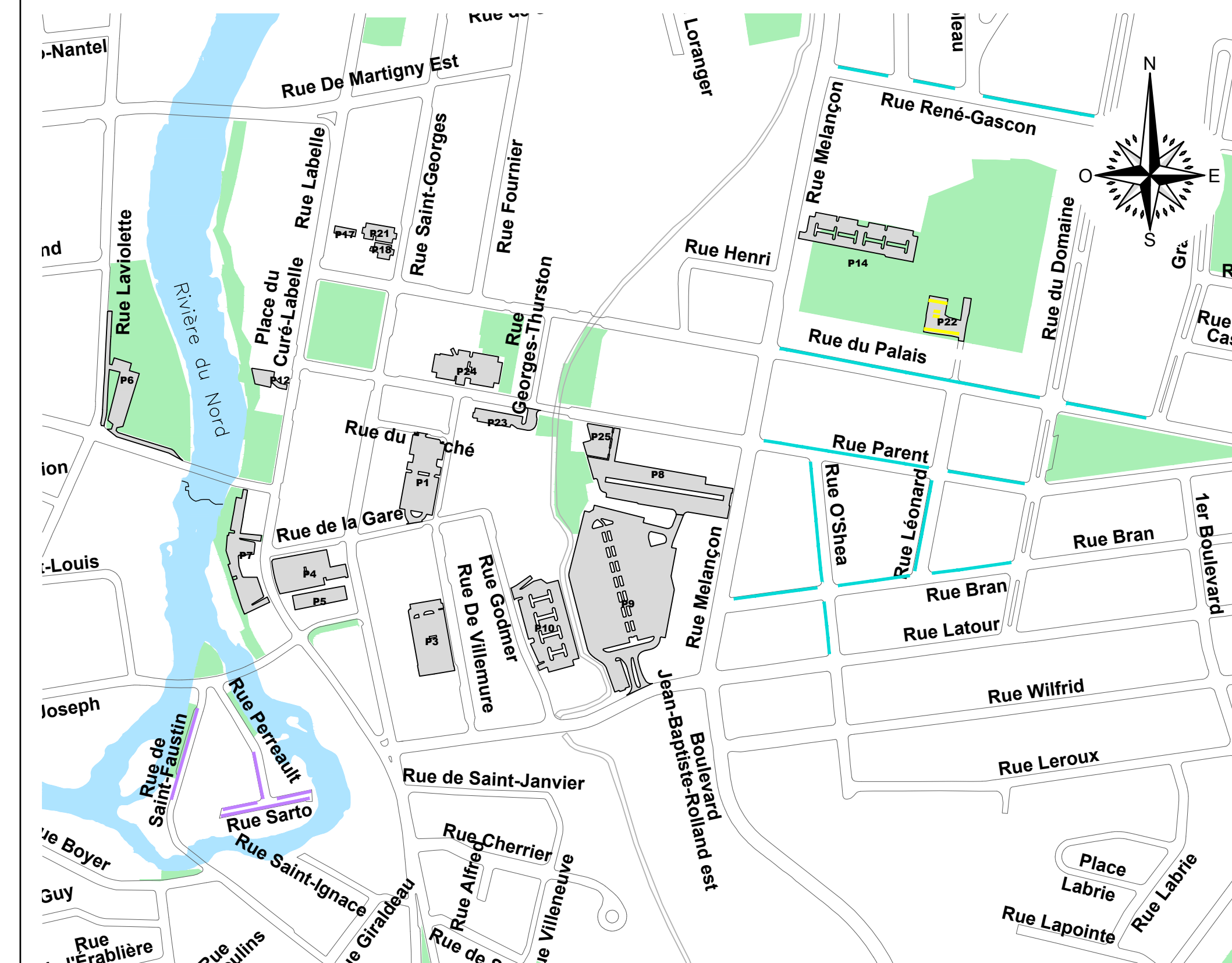




Stationnement municipal

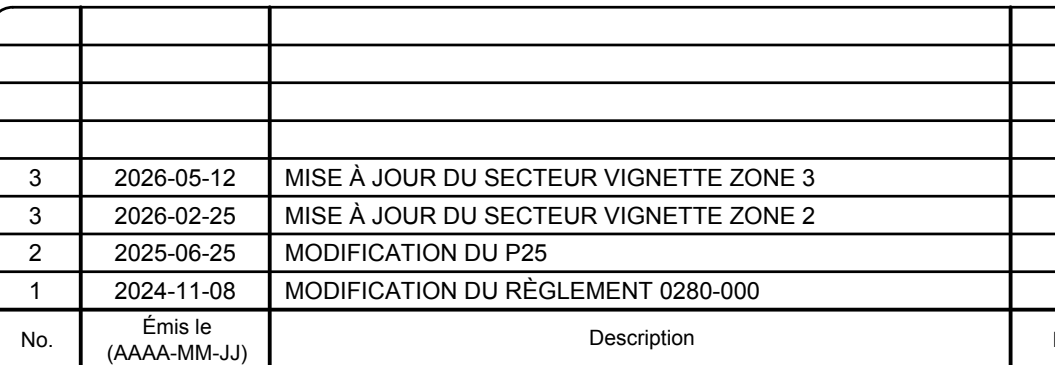
Zone 1 : Réserve pour les détenteurs de vignette résident de 8h à 17h du lundi au vendredi, sauf exception

Zone 2 : Stationnement interdit en tout temps sauf pour les détenteurs de vignette résident

Zone 3 : Réserve pour les détenteurs de vignette résident de 8h à 17h du lundi au vendredi, sauf exception

Zone 4 : Réserve pour les détenteurs de vignette résident de 8h à 17h du lundi au vendredi, sauf exception

SEULS LES RÉSIDENTS SITUÉS DANS UNE DES QUATRE ZONES IDENTIFIÉES À LA CARTE SUIVANTE PEUVENT SE PROCURER UNE VIGNETTE RÉSIDENT.



N.B.: L'Entrepreneur devra, avant de commencer tout travail :

- A) Vérifier toutes dimensions des dessins et les conditions existantes sur le chantier.
- B) Avertir aussitôt l'ingénieur de toute erreur ou omission.
- C) Appeler pour faire localiser les services souterrains au moins 72 heures avant de creuser : «INFO-EXCAVATION» 514-286-9228.

Projet: **RÈGLEMENT 0280-000**
ANNEXE 37

Sceau:	Conception:
	Chargé(e) de projets:

Échelle Hor.: 1:5000		Échelle Vert.:	
N° projet: VP 2023-46		N° dessin: ANNEXE 37	